

1°) Conventions d'honoraires passées avec les Cabinets HEBRARD et LEJEUNE pour les travaux de construction:

- 1°) du groupe scolaire de la rue Bouvet
- 2°) du groupe scolaire du Chaudron

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver les conventions d'honoraires passées avec les Cabinets HEBRARD et LEJEUNE pour les travaux de construction de deux groupes scolaires: l'un au Chaudron et l'autre rue Bouvet.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,
St Denis, le 20
Janvier 1966
Par le Conseil et par
l'Assemblée
Secrétaire Général
M. L. E.

Signé: J. Chevance.